



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2024

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 20

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

### Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

### Procuration(s) :

M. BONNASSIOLLE Pierre donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme MULLER Véronique

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. BONNASSIOLLE Pierre, Mme HONTAA Corinne, M. MIMIN Matthieu

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

**Numéro interne de l'acte : 55**

**Objet : Servitude TE 64 pour enfouissement réseaux basse tension chemin Laclau (parcelle AL 39)**

TE64, par l'intermédiaire de son entreprise exécutante CEGELEC Réseaux Béarn, a présenté une demande de servitude pour permettre l'enfouissement des réseaux basse tension dans le cadre du projet d'aménagement du chemin Laclau.

Il s'agit d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 1 mètre ainsi que ses accessoires.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la Commune de Nay consent à cette servitude est joint à la présente délibération.

La convention est prévue pour la durée des ouvrages.

**CECI ETANT EXPOSE,**

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 7 novembre 2024,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** la constitution de la servitude au profit de TE64 sur la parcelle AL 39 ;

**APPROUVE** les termes de la convention de servitude au profit de TE telle qu'annexée à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

*Signé BB*

Bruno BOURDAA